



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CINQUANTE-NEUVIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

A59/49 (Projet)
26 mai 2006

Deuxième rapport de la Commission A

(Projet)

La Commission A a tenu ses cinquième et sixième séances le 25 mai 2006. La cinquième séance a été présidée par le Dr P. Mazzetti Soler (Pérou) puis par le Dr A. Ramadoss (Inde). La sixième séance a été présidée par le Dr P. Mazzetti Soler (Pérou).

11. Questions techniques et sanitaires

11.3 VIH/SIDA

Il a été décidé de recommander à la Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé :

i) de prendre note de l'objectif de se rapprocher le plus possible de l'accès universel à la prévention, au traitement et aux soins concernant le VIH/SIDA d'ici 2010 ;

ii) d'adopter la résolution ci-jointe intitulée :

– Nutrition et VIH/SIDA

Point 11.3 de l'ordre du jour

Nutrition et VIH/SIDA

La Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport sur la nutrition et le VIH/SIDA ;¹

Rappelant la résolution WHA57.14 invitant instamment les Etats Membres, notamment, à appliquer des politiques et des pratiques de nature à promouvoir l'intégration de la nutrition dans une riposte globale au VIH/SIDA ;

Compte tenu des efforts consentis par l'OMS pour favoriser l'accès au traitement antirétroviral dans le cadre de l'initiative « 3 millions d'ici 2005 » et pour assurer un ensemble complet de soins et de mesures d'appui aux personnes vivant avec le VIH/SIDA ;

Rappelant les recommandations de la consultation technique de l'OMS sur la nutrition et le VIH/SIDA en Afrique (Durban, Afrique du Sud, 10-13 avril 2005), fondées sur les principales conclusions d'un examen détaillé des dernières données scientifiques sur les besoins en macronutriments et micronutriments des personnes infectées par le VIH, y compris les femmes enceintes et allaitantes et les malades sous traitement antirétroviral ;²

Notant qu'une alimentation et une nutrition adéquates sont souvent considérées comme les besoins les plus immédiats et critiques des personnes vivant avec le VIH/SIDA ou touchées par la pandémie ;

Attentive au fait que la nutrition et la sécurité alimentaire supposent une action systématique et simultanée pour relever les défis de la pandémie ;

Consciente des interactions complexes entre la nutrition et le VIH/SIDA et du risque accru d'infections opportunistes et de malnutrition ;

Notant que certains Etats Membres disposent déjà de politiques et de programmes en matière de nutrition et de VIH/SIDA pouvant servir de base à la définition de priorités et de plans de travail ;

Soulignant qu'il est important de collaborer dans ce domaine avec d'autres organismes du système des Nations Unies, en particulier la FAO, l'UNICEF et le PAM ;

1. INVITE INSTAMMENT les Etats Membres :

1) à faire de la nutrition une partie intégrante de leur riposte au VIH/SIDA en déterminant les interventions nutritionnelles susceptibles d'être immédiatement intégrées à la programmation concernant le VIH/SIDA, notamment celles ayant pour but :

¹ Document A59/7.

² Document EB116/12, annexe.

- a) de renforcer l'engagement politique en matière de nutrition et de VIH/SIDA dans le cadre de leur programme d'action sanitaire ;
 - b) de renforcer les composantes nutritionnelles des politiques et programmes concernant le VIH/SIDA et de veiller à ce que les politiques et programmes nationaux de nutrition traitent aussi des questions relatives au VIH/SIDA ;
 - c) de mettre au point des outils spécifiques permettant de mieux sensibiliser les décideurs à la nécessité d'inclure d'urgence la nutrition dans les programmes de traitement et de soins concernant le VIH et de prendre les mesures requises pour le faire ;
 - d) d'évaluer les politiques et programmes existants liés à la nutrition et au VIH/SIDA et de repérer les lacunes à combler et les occasions à saisir pour intégrer les interventions en matière de nutrition ;
 - e) d'assurer une collaboration et une coordination plurisectorielles étroites entre les secteurs socio-économique et financier et de l'agriculture, de la santé, de l'éducation et de la nutrition ;
- 2) à renforcer ou réviser les lignes directrices et les outils d'évaluation, ou à en établir de nouveaux, pour les soins et le soutien nutritionnels aux personnes vivant avec le VIH et le SIDA à différents stades de la maladie et pour des modes d'application du traitement antirétroviral en fonction du sexe et de l'âge, y compris une action de conseil nutritionnel et la prise en compte des besoins nutritionnels particuliers des populations vulnérables et marginalisées ;
- 3) à soutenir et développer les interventions permettant d'améliorer la nutrition et de prendre en charge la malnutrition sévère chez le nourrisson et le jeune enfant dans le contexte du VIH :
- a) en appliquant intégralement la stratégie mondiale pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, et notamment l'approche de l'alimentation dans des situations de difficulté exceptionnelle, ainsi que le cadre du système des Nations Unies pour une action prioritaire concernant le VIH et l'alimentation du nourrisson ;¹
 - b) en renforçant la capacité du personnel hospitalier et des agents de santé communautaires, des mères, des membres de la famille et des autres personnes qui s'en occupent afin d'améliorer les soins apportés aux enfants gravement malnutris exposés au VIH/SIDA ou infectés par le virus ;
 - c) en encourageant la relance de l'initiative des hôpitaux « amis des bébés » dans l'optique du VIH/SIDA ;
 - d) en accélérant la formation à l'utilisation des lignes directrices et outils concernant les programmes d'alimentation du nourrisson qui offrent des conseils en matière de prévention de la transmission mère-enfant du VIH, et en généralisant l'emploi de ces lignes directrices et outils ;

¹ Organisation mondiale de la Santé. *VIH et alimentation de l'enfant : cadre pour actions prioritaires*. Genève, 2004.

e) en veillant à ce que les établissements qui forment des agents de santé réexaminent leurs programmes d'études et les mettent en conformité avec les recommandations actuelles ;

2. PRIE le Directeur général :

1) de renforcer les avis techniques fournis aux Etats Membres en vue d'incorporer les questions concernant le VIH et le SIDA dans les politiques et programmes nationaux de nutrition ;

2) de soutenir la mise au point d'outils permettant de mieux sensibiliser les décideurs à la nécessité d'inclure d'urgence la nutrition et le VIH/SIDA parmi les priorités du programme d'action sanitaire ;

3) de fournir, en priorité, un appui à la mise au point et à la diffusion de recommandations, de lignes directrices et d'outils scientifiques sur les soins et le soutien nutritionnels aux personnes vivant avec le VIH/SIDA ;

4) de contribuer à intégrer la nutrition à la formation des agents de santé, y compris la formation préalable, au conseil technique ainsi qu'aux matériels de formation concernant l'action aux niveaux communautaire et familial et en situation d'urgence ;

5) de continuer à promouvoir les activités de recherche concernant la nutrition et le VIH/SIDA afin de combler les lacunes théoriques et pratiques ;

6) de soutenir la mise au point d'indicateurs appropriés permettant de mesurer les progrès accomplis en vue d'intégrer la nutrition dans les programmes concernant le VIH ainsi que les effets des interventions nutritionnelles ;

7) d'assurer la collaboration entre toutes les parties concernées dans ce domaine pour accomplir des progrès sur la base des réalisations de chacune d'elles ;

8) de favoriser la mise au point de lignes directrices en vue d'inclure des interventions appropriées en matière d'alimentation et de nutrition dans les propositions de financement.

= = =